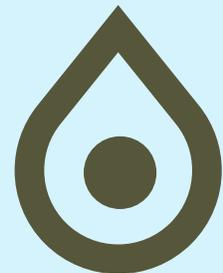


 **Blainville**



# AGIR MAINTENANT POUR DEMAIN

Plan de transition  
écologique pour 2040  
**Ville de Blainville**



# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES .....	5
GLOSSAIRE .....	6
MOT DE LA MAIRESSE .....	7
MOT DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	9
PORTRAIT SOMMAIRE DE BLAINVILLE .....	10
QU'EST-CE QU'UN PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ? .....	12
LA DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN EXERCICE DE PARTICIPATION CITOYENNE .....	14
Étape 1 : Le diagnostic .....	15
Étape 2 : L'élaboration du PTE .....	15
<b>1. ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>22</b>
1.1 Augmenter la superficie de milieux naturels protégés à perpétuité .....	23
1.2 Mettre en valeur les milieux naturels sur le territoire de la Ville .....	24
1.3 Diminuer l'empreinte écologique (pollution chimique, GES).....	25
1.4 Réduire la consommation annuelle d'eau potable sur le territoire de la Ville .....	26
1.5 Augmenter la couverture végétale sur le territoire de la Ville .....	27
1.6 Réduire la quantité de matières résiduelles enfouie .....	28
<b>2. ORIENTATION SOCIALE.....</b>	<b>30</b>
2.1 Favoriser le transport actif.....	31
2.2 Favoriser l'utilisation des transports collectifs .....	32
2.3 Favoriser la mixité des typologies résidentielles .....	33
2.4 Favoriser l'autonomie des personnes âgées.....	34
2.5 Réduire les îlots de chaleur urbains .....	35
<b>3. ORIENTATION ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>36</b>
3.1 Augmenter le nombre de commerces de proximité locaux dans tous les quartiers .....	37
3.2 Soutenir les initiatives d'économie circulaire .....	38
3.3 Encourager de bonnes habitudes écologiques chez les citoyens et les entreprises.....	39
3.4 Augmenter l'attractivité du boulevard du Curé-Labelle .....	40
CONCLUSION .....	42
BIBLIOGRAPHIE .....	43

# LISTE DES ACRONYMES

3RV-E .....	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CCITB .....	Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville
CMM .....	Communauté métropolitaine de Montréal
EEE .....	Espèces exotiques envahissantes
Éq. CO <sub>2</sub> .....	Équivalent en dioxyde de carbone
GES .....	Gaz à effet de serre
ICI .....	Industries, commerces et institutions
ISÉ .....	Information, sensibilisation et éducation
PPU .....	Programme particulier d'urbanisme
PTE .....	Plan de transition écologique

Sauf indication contraire, les définitions suivantes sont tirées du *Thésaurus de l'activité gouvernementale* (gouvernement du Québec, 2023).

**Commerce de proximité**

Établissement de petite superficie situé au cœur des quartiers des villes, et qui offre souvent les services de base comme l'épicerie, le dépanneur, la pharmacie, le nettoyeur et le poste d'essence.

**Écofiscalité**

Ensemble des instruments économiques, ou mesures fiscales, visant à décourager les activités nuisibles sur l'environnement, à encourager les activités désirables et à stimuler l'innovation. L'écofiscalité s'appuie sur le principe de l'utilisateur-payeur, selon lequel une entreprise ou un individu doit assumer les coûts liés à l'utilisation qu'il fait d'une ressource ou d'un service public, et le principe du pollueur-payeur, selon lequel un pollueur (généralement une entreprise) doit assumer les coûts liés à la prévention et à la lutte contre la pollution qui résulte de ses activités.

**Économie circulaire**

Système de production, d'échange et de consommation suivant une logique circulaire afin d'optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service.

**Économie collaborative**

L'économie collaborative, aussi appelée « économie du partage », repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens, de services ou de connaissances, avec ou sans échange d'argent (Revenu Québec, s. d.).

**Empreinte carbone**

Somme des émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines.

**Empreinte écologique**

Mesure de la pression que chaque personne, groupe ou activité humaine exerce sur les ressources de la planète pour subvenir à ses besoins en matière d'alimentation, de chauffage, de logement, d'eau potable, etc.; elle révèle la surface terrestre biologiquement productive (p. ex., forêts, terres agricoles, zones de pêche) dont une population a besoin pour lui fournir les ressources utilisées et pour absorber les déchets qu'elle engendre (Université de Waterloo, s. d.).

**Îlot de chaleur**

Zone urbaine où une élévation de température accrue est observée en raison du recouvrement excessif des surfaces par des matériaux conservant la chaleur, tels que l'asphalte et les surfaces foncées, créant ainsi une différence de température marquée avec les zones environnantes.

**Indice de canopée**

Pourcentage de la superficie du territoire occupé par la couverture procurée par la cime des arbres (canopée) de trois mètres et plus, mesurée par photographies aériennes réalisées en été (CMM, 2022).

**Logement abordable**

Au Canada, un logement est considéré comme abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôt d'un ménage (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2018).

**Milieu de vie complet**

Milieu où il est possible à la fois d'habiter et d'effectuer la majorité de ses activités quotidiennes (consommer, se récréer, aller à l'école primaire, voire secondaire) à distance de marche. Un milieu de vie complet est en général caractérisé par une mixité d'activités et d'usages (Vivre en Ville, s. d.).

<b>Navette</b>	Déplacement d'une personne entre son domicile et son lieu de travail (Statistique Canada, 2021).
<b>Noyau de biodiversité</b>	Zone géographique regroupant plusieurs éléments d'intérêt écologique (abondance d'espèces fauniques et floristiques, occurrences d'espèces menacées ou vulnérables, espèces ou écosystèmes rares, milieux humides et hydriques, milieux forestiers, friches, etc.).
<b>Santé environnementale</b>	La santé environnementale occupe un champ de responsabilités à caractère multidisciplinaire et intersectoriel, consistant à assurer la prévention et la gestion des problèmes de santé reliés à la pollution ou à la détérioration de l'environnement (ministère de la Santé et des Services sociaux, s. d.).
<b>Surface végétalisée</b>	Superficie de terrain, au niveau du sol, recouverte de végétaux.
<b>Symbiose industrielle</b>	Réseau d'organisations (entreprises, municipalités, organismes d'économie sociale, etc.) maillées entre elles par des échanges, aussi appelés « synergies », de matières, d'eau, d'énergie ou de ressources matérielles et humaines (Centre de transfert technologique en écologie industrielle, 2013).
<b>Transition écologique</b>	Transformation sociétale d'un modèle de production et de consommation non soutenable priorisant la croissance économique vers un modèle qui respecte les limites de la planète (Chemins de transition, 2022).
<b>Transport actif</b>	Mode de transport qui consiste à utiliser sa propre énergie pour se déplacer, tel que la marche et le vélo.
<b>Transport collectif</b>	Mode de transport autre que l'usage individuel de l'automobile, tel que le covoiturage et les transports en commun mis à la disposition du public (autobus, métro, train, navette, taxi).
<b>Typologie et mixité résidentielle</b>	Classification des différents types d'habitations (maison individuelle ou unifamiliale, maison bigénérationnelle, maison jumelée, maison en immeuble en copropriété, multiplex). La mixité résidentielle consiste à avoir des types différents d'habitations dans une zone géographique ou une collectivité donnée.
<b>Vitrine</b>	Ce qui sert à tester, à valider, à présenter ou à mettre en valeur quelque chose, souvent une initiative modèle.



## MOT DE LA MAIRESSE

# AGIR MAINTENANT POUR DEMAIN !

C'est avec fierté que nous vous présentons le tout premier Plan de transition écologique de la ville de Blainville, un engagement phare du conseil municipal dans le contexte actuel de bouleversements climatiques. D'ailleurs, la mise en œuvre de ce plan a également été inscrite à même notre planification stratégique 2024-2029, et en est l'un des projets porteurs les plus significatifs.

Il y a urgence d'agir pour les générations futures, et nous avons l'obligation d'utiliser tous les leviers dont nous disposons en tant qu'administration municipale pour accélérer la transition écologique sur notre territoire. À terme, ce plan nous permettra entre autres de mettre en valeur et de mieux protéger nos milieux naturels, de diminuer notre empreinte écologique, d'améliorer nos infrastructures de transport actif, de verdir nos artères et d'offrir des milieux de vie complets à nos citoyens et citoyennes.

Ce Plan de transition écologique est donc un engagement collectif à faire notre part pour lutter contre les changements climatiques et nous y adapter et, surtout, à adopter le « réflexe de transition écologique » pour mener à terme chacun de nos projets.

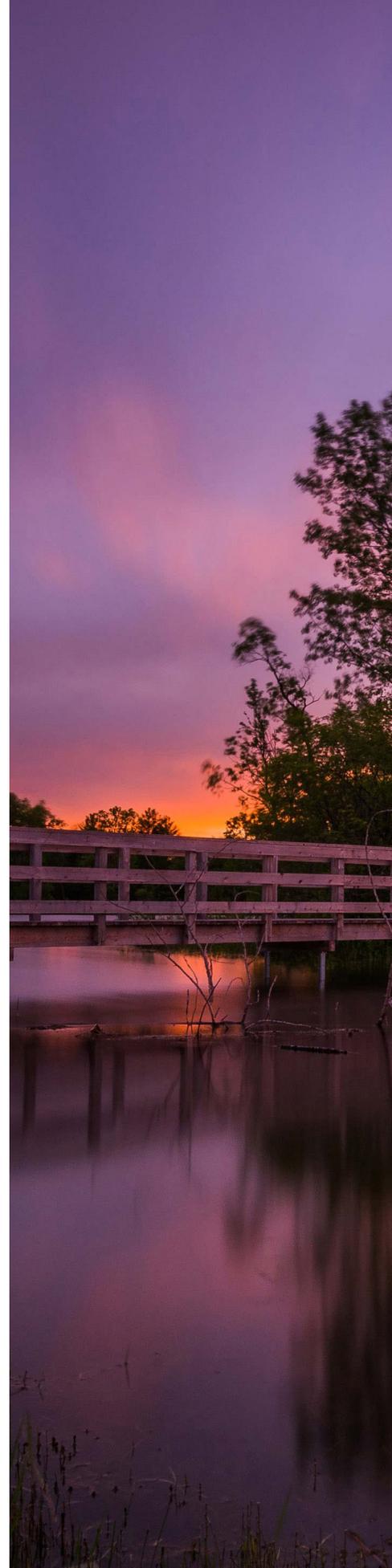
D'ici 2040, nous souhaitons atteindre, en collaboration avec la population, des cibles ambitieuses et devenir un modèle de gestion environnementale et de protection des milieux naturels.

Le déploiement des actions sera porté par la Ville de Blainville et se fera de concert avec les forces vives du milieu (les organismes, les entreprises, les institutions et la population). L'environnement nous concerne tous; il est donc de notre responsabilité collective de le protéger et de le mettre en valeur.

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé à la réalisation de ce plan. Agissant à tous les niveaux, le Plan de transition écologique vise à repenser nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Un merci également à l'organisme Nature-Action Québec qui nous a accompagnés tout au long de cette démarche.

Liza Poulin, mairesse de Blainville







## MOT DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous sommes heureux de vous présenter un plan ambitieux qui répond aux préoccupations de la population.

À terme, ce plan nous permettra de mieux nous adapter aux changements climatiques, de maintenir une grande biodiversité et rendra Blainville plus résiliente.

Trois orientations, 15 objectifs et 61 actions le composent.

Le cœur du Plan de transition écologique est constitué d'actions qui sont autant de moyens que nous nous donnons pour atteindre nos cibles et, par le fait même, nos objectifs. Souhaitant que notre démarche reflète la réalité de la collectivité, nous avons pu compter sur la participation de la population dans le processus de détermination des actions. Parmi les thèmes proposés, le verdissement et la protection des milieux naturels et boisés, l'éducation et la sensibilisation au recyclage et au compostage, ainsi que l'amélioration et l'expansion des infrastructures de transport actif ont été les plus fréquents.

Nous souhaitons d'ailleurs remercier tous les citoyens et citoyennes qui ont participé aux différentes activités de consultation. Un merci tout spécial au comité de pilotage qui a su mener à terme cet ambitieux projet.

La Ville publiera un bilan qui permettra à la population de suivre l'avancement des actions et qui présentera les projets les plus ambitieux réalisés en cours d'année.

Finalement, ce plan se veut évolutif pour s'adapter à la réalité de notre territoire. Cela signifie que des modifications, ajouts ou précisions pourraient être apportés au fil des années.

Nicole Ruel,  
conseillère déléguée

Francis Allaire,  
conseiller délégué



À terme, ce plan nous permettra de mieux nous adapter aux changements climatiques, de maintenir une grande biodiversité et rendra Blainville plus résiliente.



# PORTRAIT SOMMAIRE DE BLAINVILLE



Située à mi-chemin  
entre les Laurentides et  
la métropole, Blainville  
fait partie du territoire  
de la CMM.

Le territoire de la Ville couvre une superficie de près de 55 kilomètres carrés, dont près de 45 % sont développés en secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Le reste du territoire se compose de terrains non développés, de zones rurales et agricoles ainsi que de plusieurs milieux naturels, plus particulièrement de grandes tourbières.

Le territoire de la Ville compte aussi deux grands axes d'urbanisation, soit l'axe du boulevard du Curé-Labelle et l'axe du chemin de la Côte-Saint-Louis, qui inclut les quartiers de Blainville-sur-le-Lac, de Fontainebleau et de Chambéry. Une partie du territoire de la Ville reste non développée ; d'une part, elle est composée de terres agricoles protégées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et, d'autre part, par des milieux naturels qui font partie des boisés et des milieux humides de valeur écologique et d'intérêt métropolitain en vertu du Règlement de contrôle intérimaire de la CMM, adopté en 2022.

Anciennement paroisse de Sainte-Thérèse, Blainville a obtenu son statut de Ville en 1968 à la suite d'un important développement de son territoire survenu après la Seconde Guerre mondiale. Ce développement a été soutenu, entre autres, par la présence d'une usine de munitions située sur les terrains d'un vaste complexe militaire, le Plan Bouchard, puis d'une base militaire destinée à l'entraînement, le Camp Bouchard. Le développement rapide de la Ville a aussi occasionné une forte croissance démographique de la population, qui s'élève aujourd'hui à 62 643 personnes (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023). Les 15 à 64 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée sur

le territoire de la Ville (67 %), tandis que les jeunes (0 à 14 ans) constituent près de 20 % de la population. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent quant à elles un peu plus de 15 % des habitants et habitantes de la Ville (Statistique Canada, 2021) (voir la figure 1).

Au tournant des années 2000, la Ville a amorcé un important virage vert afin de mitiger les pressions environnementales occasionnées par la forte croissance de sa population. Au fil des années, la somme des initiatives et des programmes environnementaux a donné lieu, en 2011, à la rédaction et à l'adoption d'une Politique environnementale. Cette dernière traduisait un réel désir de la Ville d'exercer un leadership tant local que régional en matière de planification du territoire et de protection de l'environnement.

En 2022, souhaitant aller plus loin et considérant les enjeux climatiques actuels, l'administration a voulu franchir une nouvelle étape et se doter d'un outil regroupant des orientations et des objectifs concrets en vue d'agir dès maintenant pour les générations à venir, ce qui a mené à l'élaboration du Plan de transition écologique (PTE) de Blainville. En dotant la Ville de Blainville de moyens concrets pour mesurer et atteindre des résultats tangibles, ce plan lui permettra d'agir à plusieurs niveaux.

Le PTE a été adopté par le conseil municipal le 19 septembre 2023 ; il chapeautera sous une même vision l'ensemble des activités de la Ville de Blainville afin de permettre à cette dernière d'atteindre ses objectifs en matière de transition écologique.

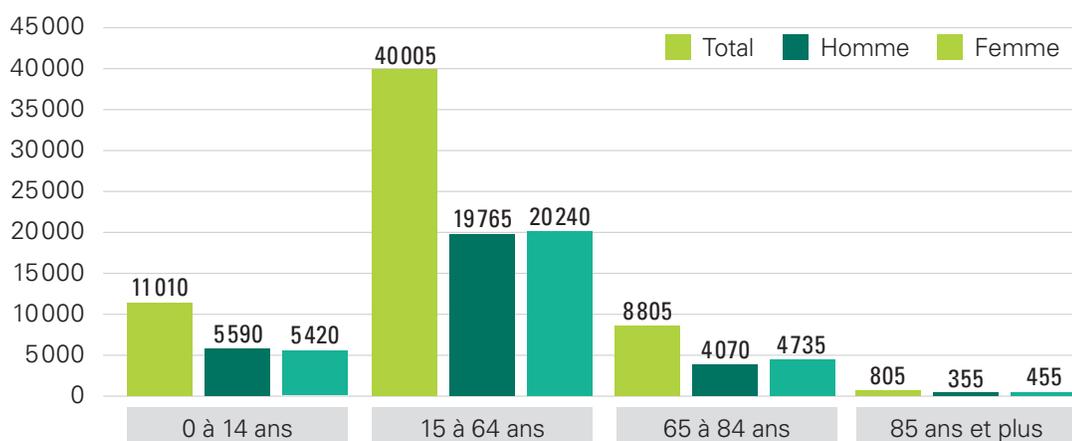


Figure 1 – Répartition de la population de la Ville de Blainville selon l'âge (Statistique Canada, 2021)

# QU'EST-CE QU'UN PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?





La transition écologique est une transformation sociétale d'un modèle de production et de consommation non soutenable, priorisant la croissance économique, vers un modèle qui respecte les limites des milieux naturels

(Chemins de transition, 2022).

Le changement souhaité des modèles économiques et sociaux transformera en profondeur les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Un plan de transition écologique est un outil qui permet d'orienter et de planifier ce changement de manière concrète et réaliste. Il décrit les moyens et les mesures précises qui correspondent aux grands objectifs que la Ville de Blainville entend atteindre et respecter.

Le Plan de transition écologique de la Ville de Blainville s'appuie sur sa Politique environnementale, qui vise à encadrer l'intégration de l'environnement au sein des projets, des décisions, des programmes et des autres activités de la Ville. En s'inscrivant dans une perspective de transition écologique, la Ville de Blainville choisit de **répondre aux besoins actuels de la collectivité sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.**

La transition écologique est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les trois grandes dimensions suivantes :

1. La dimension environnementale, qui touche au milieu de vie, c'est-à-dire à tout ce qui entoure les êtres vivants, soit l'eau, l'air, le sol et les constituants qui s'y rattachent;
2. La dimension sociale, qui fait référence aux modes de vie, soit aux manières d'être, aux comportements et aux attitudes de la société;
3. La dimension économique, qui fait principalement référence aux activités économiques et à leur impact sur la capacité de consommation et le bien-être matériel. Elle englobe notamment l'utilisation des ressources et la production de biens et de services.

De façon concrète, le PTE est un engagement de la Ville à appliquer une gestion durable et il énonce les moyens qui seront utilisés pour y arriver.

Dans le cas de Blainville, le PTE guidera :

- les exercices de planification et les pratiques des différents services municipaux;
- le développement ou le redéveloppement de quartiers;
- les activités et services offerts par la Ville;
- les pratiques de différents secteurs d'activité, tels que la construction et le commerce.

# LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN EXERCICE DE PARTICIPATION CITOYENNE



La démarche entourant l'élaboration du PTE a débuté en 2022 et a été coordonnée par la Ville de Blainville et son partenaire, Nature-Action Québec. Dans un souci d'implication de la communauté et de mobilisation, le PTE a été élaboré de pair avec les forces vives du milieu, à savoir les citoyens et citoyennes, les organismes communautaires, les gens d'affaires et les représentants de l'administration municipale (élus et fonctionnaires). Des consultations ont été réalisées auprès du comité de pilotage du projet et de la population afin d'y inclure les préoccupations et les ambitions de ceux-ci.

Le comité de pilotage, qui a été partie prenante de l'ensemble de la démarche d'élaboration du PTE, était formé des personnes suivantes : Ariane Delorme (représentante du milieu des affaires); Valérie Aubin (citoyenne); Anaïs Boutin (citoyenne); Manon Chartrand (citoyenne); Guillaume Chagnon (citoyen); Gabriela Turmel (membre de la commission Relève); Annie Lévesque (directrice du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire); Éric Lépine (responsable de l'environnement, Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire); Yannick Proulx (conseiller principal aux communications, Direction générale et mairie); Nicole Ruel (conseillère municipale, district Chante-Bois); et Francis Allaire (conseiller municipal, district Notre-Dame-de-l'Assomption). Entre septembre 2022 et mai 2023, des rencontres fréquentes ont permis de créer une synergie entre les membres du comité et de tirer ainsi profit des expériences et des opinions de tous en vue d'enrichir le contenu du PTE.

## ÉTAPE 1 : LE DIAGNOSTIC

La première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic sur la situation des trois dimensions de la transition écologique sur le territoire de la Ville, soit les dimensions environnementale, sociale et économique.

Le diagnostic s'est appuyé sur une revue de la documentation de la Ville (dont sa réglementation, ses plans et ses politiques) et sur des entrevues menées auprès des différentes directions et de la mairie.

L'opinion de la population a également été prise en compte en regard des dimensions de la transition écologique lors d'un atelier participatif auquel des représentants et représentantes d'associations, d'organismes et d'institutions ainsi que des gens d'affaires ont pris part. Au total, 20 personnes ont participé à l'atelier, qui a eu lieu dans la soirée du 12 juillet 2022.

Les membres de la commission Relève, qui représente la relève blainvilloise, ont également tenu des discussions sur huit thèmes, dont l'environnement, l'urbanisme, la culture, les loisirs, la vie communautaire, la mobilité et le transport actif ainsi que la diversité et l'inclusion. Le fruit de ces discussions a été intégré aux données analysées dans le cadre du diagnostic. Au bout du compte, le travail accompli permet d'obtenir un portrait plus complet de la Ville et de relever ses forces et ses défis en matière de transition écologique.

Selon le diagnostic, les grands défis de la Ville de Blainville sont :

- L'éloignement et le manque d'attractivité des axes commerciaux;
- Le manque d'infrastructures, de services et d'incitatifs favorisant l'utilisation du transport collectif et actif;
- Le vieillissement de la population;
- La grande consommation d'eau potable sur le territoire de la Ville, la gestion des matières résiduelles et la réduction des émissions de GES;
- Le maintien de la quantité et de la qualité des services offerts par la Ville.

## ÉTAPE 2 : L'ÉLABORATION DU PTE

Le PTE est un document qui répond aux différents enjeux ciblés lors du diagnostic. Il fixe des orientations et des objectifs à long terme, basés sur une vision qui respecte les principes de la transition écologique. Avec l'aide du comité de pilotage, **une vision sur un horizon de 17 ans a été définie** afin de la projeter en 2040.





## LA VISION

**En 2040, en synergie avec sa population, la Ville de Blainville atteint les cibles ambitieuses de son Plan de transition écologique et est un modèle de gestion environnementale et de protection de ses milieux naturels.**

## LES ORIENTATIONS

Trois orientations dans les dimensions environnementale, sociale et économique, 15 objectifs et 61 actions composent le PTE de Blainville. **Les trois orientations stratégiques ont une portée de 10 ans.** Elles permettent de regrouper des objectifs et des actions qui relèvent d'une même dimension de la transition écologique.

## LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

À partir des trois orientations stratégiques définies, le comité de pilotage a choisi **des objectifs pour les cinq prochaines années.** Chaque objectif est associé à l'une des trois orientations. C'est en atteignant ses objectifs que la Ville de Blainville pourra mesurer l'ampleur des changements et des impacts positifs issus de la mise en œuvre des actions contenues dans le PTE. Par conséquent, les objectifs choisis sont du type SMART, c'est-à-dire qu'ils sont spécifiques, mesurables au moyen d'indicateurs, atteignables, réalistes et temporels. Les indicateurs, choisis en fonction de l'objectif qu'ils évaluent, sont des unités de mesure qui permettront d'évaluer le progrès accompli sur une période donnée et pour un objectif donné.

## LES CIBLES

Pour chaque indicateur, des cibles à atteindre d'ici les cinq prochaines années ont été établies à partir de données de référence. Les références, qui servent d'ancrage aux cibles, sont des mesures prises au temps zéro, soit principalement en 2022 et 2023, et ce n'est qu'en ayant connaissance des données de référence que Blainville pourra viser des cibles ambitieuses, mais atteignables. Par conséquent, dans certains cas, des références restent à obtenir ou à calculer au moment de publier le plan. Les cibles seront donc fixées en début de parcours. L'atteinte des cibles témoigne d'un progrès notable, de sorte qu'elle est associée à l'atteinte de l'objectif auquel elle est associée.



## LES ACTIONS

Le cœur du PTE est composé d'actions qui sont autant de moyens que la Ville se donne pour atteindre ses cibles et, par le fait même, ses objectifs. Souhaitant que son PTE soit un plan pour toute la collectivité, la Ville a organisé en janvier 2023 une consultation publique, au moyen d'un sondage en ligne et d'un atelier participatif du type « café du monde », afin d'impliquer les citoyens et les citoyennes dans le processus de détermination des actions. Au total, 40 personnes ont participé à l'atelier et 866 réponses individuelles au sondage ont été reçues. **Parmi les thèmes abordés par les participants et les participantes au sondage et à la consultation publique, le verdissement et la protection des milieux naturels et boisés, l'éducation et la sensibilisation au recyclage et au compostage ainsi que l'amélioration et l'expansion des infrastructures de transport actif ont été les plus populaires.** Le tableau 1 ci-contre présente les thèmes ayant été mentionnés le plus souvent par les personnes ayant répondu au sondage en ligne pour chaque dimension de la transition écologique.

À partir de ce bassin d'actions, le comité de pilotage a sélectionné, selon leur nature et leur faisabilité, celles qui étaient les plus susceptibles d'être réalisées au cours **des cinq prochaines années**. Certaines actions ont également été ajoutées par le comité de pilotage. **La liste d'actions n'est pas limitative, et si l'occasion de réaliser une action non inscrite dans le PTE, mais permettant d'atteindre un objectif se présentait dans les années à venir, la Ville la saisira.**

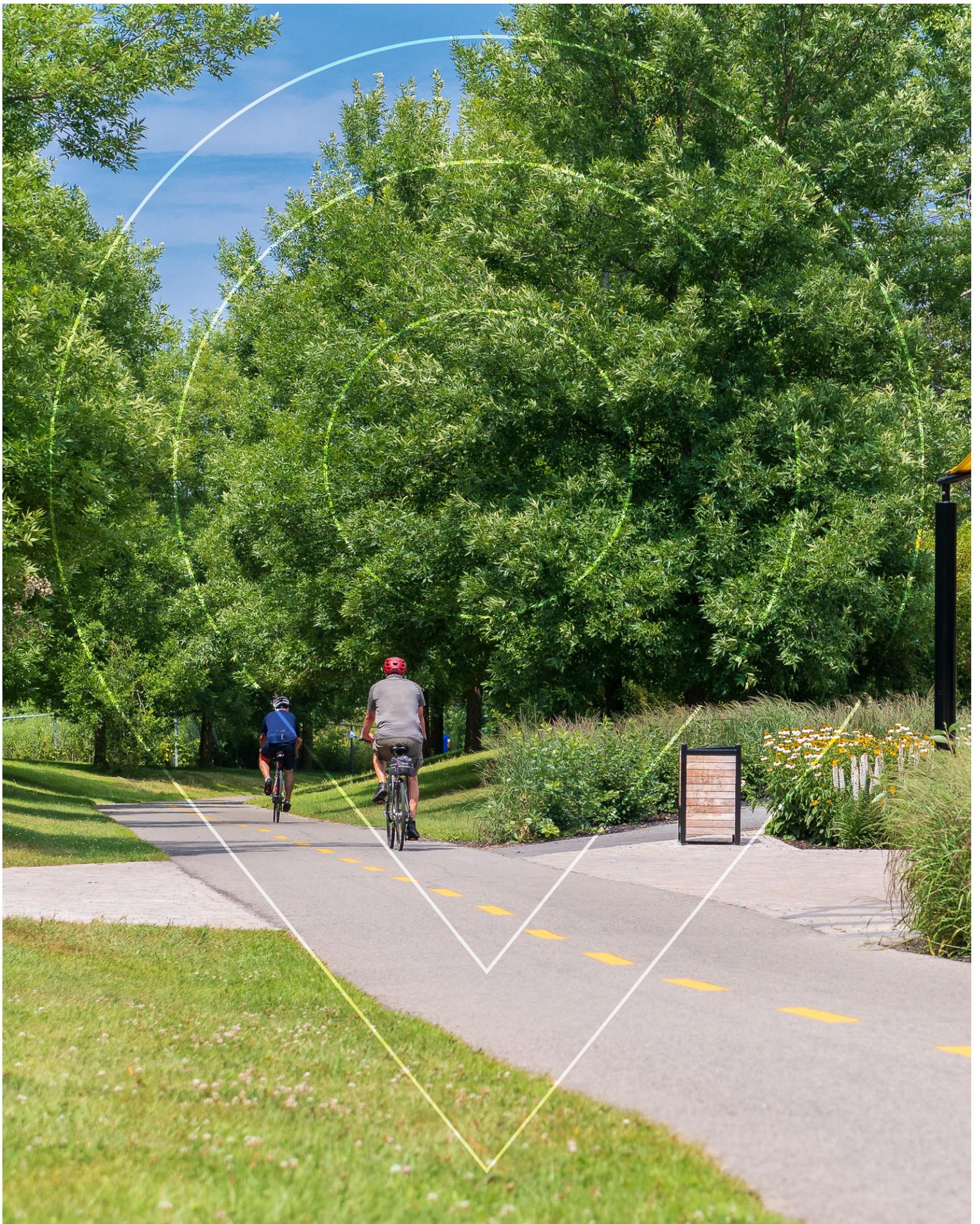
En contribuant tous à la transformation de cet écosystème qu'est Blainville, les objectifs et leurs actions respectives sont ultimement interreliés – chaque changement propulsera Blainville vers le modèle de gestion environnementale et de protection des milieux naturels qu'elle souhaite devenir.

La mise en œuvre de ces stratégies se fera de concert avec les organismes, les entreprises, les institutions et la population. L'environnement ne connaît pas de frontières ; il est de la responsabilité de tous et toutes de le protéger et de le mettre en valeur. C'est toutefois la Ville de Blainville qui portera les actions proposées dans le PTE. C'est elle qui a la responsabilité morale et légale de voir à ce que les actions sélectionnées soient mises en œuvre. Ensemble, les différents éléments du PTE permettront à la Ville de Blainville d'atteindre sa vision et, par le fait même, de contribuer de manière notable à l'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble de ses citoyens et citoyennes. La figure ci-dessus illustre l'ensemble des étapes ayant mené à l'adoption du PTE de la Ville de Blainville.



Tableau 1 –  
Thèmes ayant été mentionnés le plus souvent dans les réponses des citoyens  
et des citoyennes ayant répondu au sondage en ligne

DIMENSIONS	THÈMES	NOMBRE TOTAL D'OCCURRENCES DE MOTS ISSUS DU THÈME	POIDS RELATIF SELON LE NOMBRE DE MENTIONS DE MOTS APPARTENANT AU THÈME
ENVIRONNEMENTALE	Aménagement	788	44 %
	Eau	218	12 %
	Gestion des matières résiduelles	450	25 %
	ISÉ	33	2 %
	Milieux naturels	268	15 %
	Mobilité	25	1 %
	<b>TOTAL</b>	<b>1 782</b>	<b>100 %</b>
SOCIALE	Aménagement	420	20 %
	Logement	318	15 %
	Milieux naturels	271	13 %
	Mobilité	450	21 %
	Population	336	16 %
	Vie culturelle et loisirs	307	15 %
	<b>TOTAL</b>	<b>2 102</b>	<b>100 %</b>
ÉCONOMIQUE	Aménagement	350	17 %
	Commerce	314	15 %
	Gestion des matières résiduelles	337	16 %
	ISÉ/comportement	96	5 %
	Logement	199	9 %
	Mesures économiques	307	15 %
	Milieux naturels	206	10 %
	Mobilité	305	14 %
	<b>TOTAL</b>	<b>2 114</b>	<b>100 %</b>





## ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PTE

ÉTAPE  
**1**



### DÉMARRAGE DU PROJET

- > Création du comité de pilotage
- > Réalisation d'un diagnostic

ÉTAPE  
**2**



### ÉLABORATION DE LA VISION, DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

- > Définition de la vision, des orientations et des objectifs avec le comité de pilotage

ÉTAPE  
**3**



### ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

- > Détermination des actions lors de la consultation publique et du sondage sur le site Web
- > Choix des indicateurs de suivi avec le comité de pilotage
- > Détermination des valeurs de référence et des cibles par la Ville et avec le comité de pilotage

ÉTAPE  
**4**



### ADOPTION ET SUIVI

- > Adoption finale du Plan de transition écologique par le conseil municipal



# ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE



UN TERRITOIRE DONT L'EAU EST GÉRÉE DE  
FAÇON DURABLE, OÙ LES MILIEUX NATURELS  
SONT PROTÉGÉS ET MIS EN VALEUR, ET  
DONT LES INFRASTRUCTURES FAVORISENT  
LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À  
EFFET DE SERRE.

# 1.1

## AUGMENTER LA SUPERFICIE DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS À PERPÉTUITÉ

La Ville de Blainville se distingue par la présence de plusieurs milieux naturels de grande valeur sur son territoire, tels que les ravins de Fontainebleau, le boisé du Parc équestre, le boisé des lacs Fauvel, le corridor écologique de Chambéry ainsi que le boisé du Plan-Bouchard et les grandes tourbières. La protection à perpétuité des milieux naturels d'intérêt est une priorité.

ACTIONS
Cibler des sites d'intérêt écologique à protéger (noyau de biodiversité, rareté, milieux humides, etc.)
Entreprendre les démarches légales de protection, notamment pour les tourbières et les boisés du Plan-Bouchard, du Parc équestre et des lacs Fauvel

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Superficie (en hectares) inscrite au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation	0	140,6
Superficie (en hectares) de milieux naturels protégés à perpétuité	21,30	42,60
Nombre de démarches entreprises pour la protection des milieux naturels à perpétuité	1	5

## 1.2 METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Les milieux naturels sur le territoire de la Ville font la fierté des citoyens et des citoyennes. Ils constituent des habitats favorables à la présence d'une variété d'espèces floristiques et fauniques. Grâce au contrôle des perturbations anthropiques et à la mise en valeur de ses milieux naturels, la Ville de Blainville contribue à leur protection.



<b>ACTIONS</b>
Aménager des circuits/sentiers dans les milieux naturels selon leur capacité de support
Adopter une liste de bonnes pratiques pour prévenir l'introduction et la propagation d'EEE
Installer des outils d'interprétation (tels que des panneaux) afin de sensibiliser et d'informer la population
Installer des aménagements fauniques (tels que des nichoirs) selon les besoins

<b>INDICATEURS</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>CIBLE</b>
Nombre d'activités d'éducation environnementale organisées dans les milieux naturels	5	10
Nombre de kilomètres linéaires de sentiers aménagés	8,2	16,5

# 1.3

## DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE (POLLUTION CHIMIQUE, GES)

L'environnement ne connaît pas de frontières; il est de la responsabilité de tous et toutes de le protéger. Les Blainvillois et les Blainvilloises ont un rôle de premier plan à jouer dans la transition écologique. Pour réduire la pression sur les ressources naturelles et les risques de contamination de l'environnement, la Ville se donne pour mission d'accompagner les citoyens et les citoyennes dans l'adoption de pratiques plus écologiques.

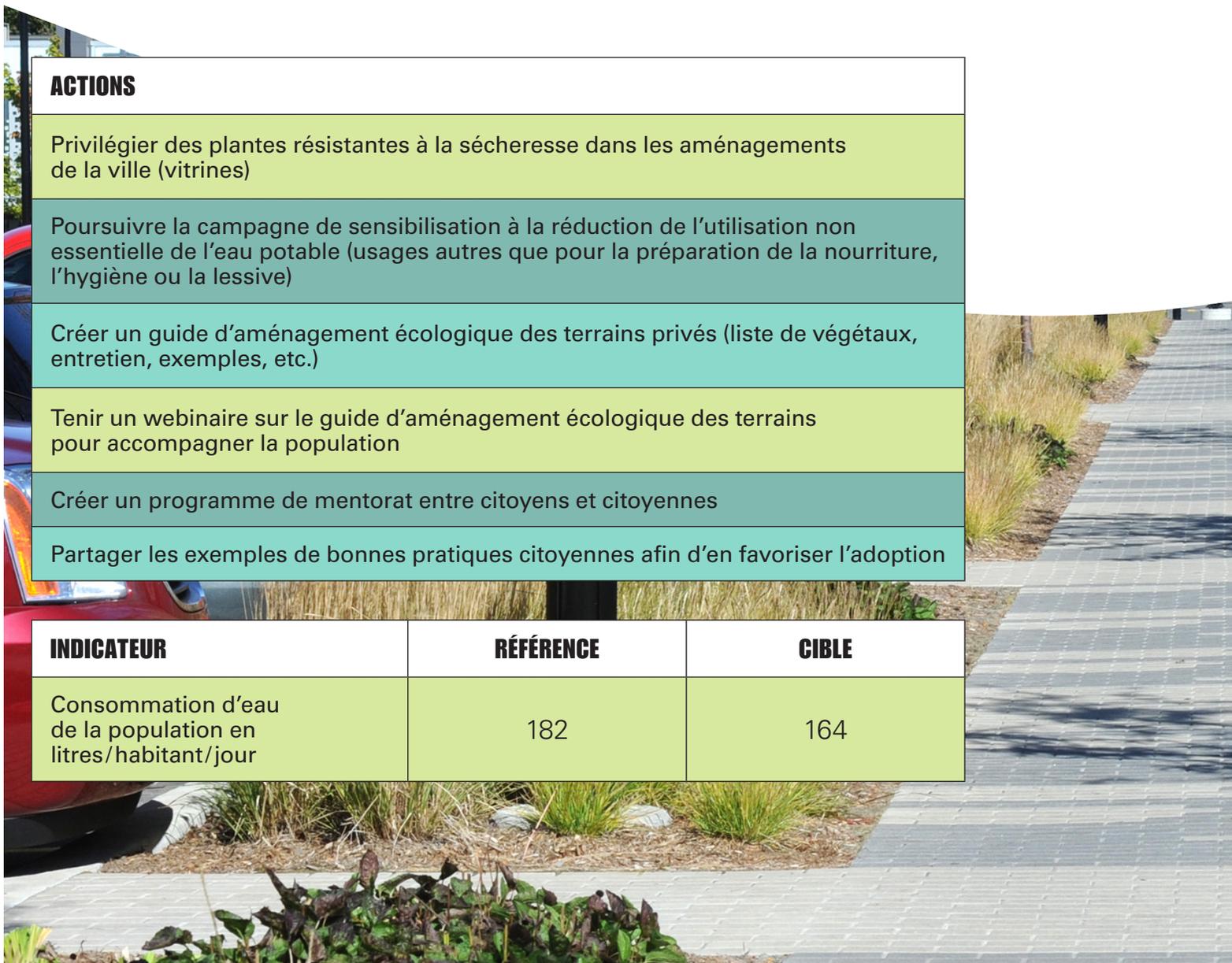
ACTIONS
Mettre en œuvre le guide d'écoresponsabilité lors des événements municipaux
Devenir une administration municipale sans papier
Intégrer au site Web de la Ville une campagne existante (p. ex., Vivre en Ville) pour encourager la population à réduire son empreinte carbone
Augmenter le budget et l'effort de recrutement associés à la Brigade verte, notamment en bonifiant le nombre de membres du personnel qui la composent
Créer des campagnes de sensibilisation sur des sujets encourageants l'adoption de pratiques plus écologiques
Offrir des formations sur les solutions écologiques (pratiques et produits nocifs)
Procéder à la réalisation d'un inventaire des GES sur le territoire de la Ville
Procéder à la décarbonation des bâtiments municipaux

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre moyen de voitures par ménage	0,7	0,67
Nombre de permis délivrés par la Ville pour l'application de pesticides ou d'herbicides	7	0
Pourcentage de personnes faisant du covoiturage pour se déplacer	4,30 %	5,38 %
Quantité de GES corporatifs et collectifs en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> (éq. CO <sub>2</sub> )	À venir*	À venir
Nombre de bâtiments municipaux utilisant des énergies fossiles	10	0

\*Inventaire des GES en cours de réalisation.

# 1.4 RÉDUIRE LA CONSOMMATION ANNUELLE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

La consommation d'eau potable est l'un des enjeux les plus importants sur le territoire, notamment en raison de l'arrosage des pelouses qui représente à lui seul environ 20 % de l'utilisation des ressources en eau de la Ville de Blainville. Assurer une utilisation responsable de l'eau potable en proposant des aménagements qui réduisent la consommation d'eau permet de réduire les impacts tant écologiques que financiers.



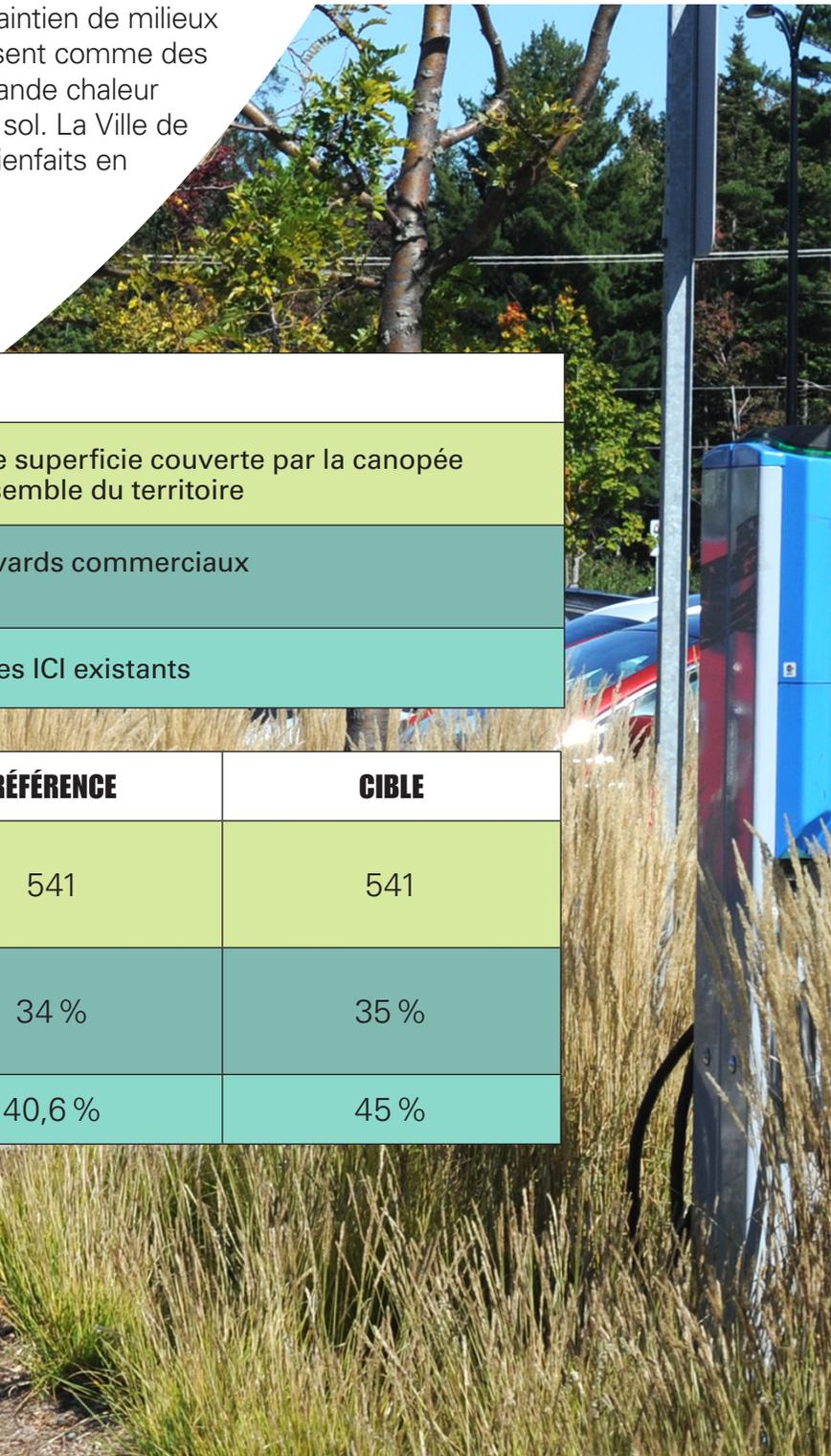
ACTIONS
Privilégier des plantes résistantes à la sécheresse dans les aménagements de la ville (vitrines)
Poursuivre la campagne de sensibilisation à la réduction de l'utilisation non essentielle de l'eau potable (usages autres que pour la préparation de la nourriture, l'hygiène ou la lessive)
Créer un guide d'aménagement écologique des terrains privés (liste de végétaux, entretien, exemples, etc.)
Tenir un webinaire sur le guide d'aménagement écologique des terrains pour accompagner la population
Créer un programme de mentorat entre citoyens et citoyennes
Partager les exemples de bonnes pratiques citoyennes afin d'en favoriser l'adoption

INDICATEUR	RÉFÉRENCE	CIBLE
Consommation d'eau de la population en litres/habitant/jour	182	164

# 1.5

## AUGMENTER LA COUVERTURE VÉGÉTALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

La présence de la végétation contribue au maintien de milieux de vie sains et attrayants. Les végétaux agissent comme des climatiseurs naturels lors des épisodes de grande chaleur et améliorent la qualité de l'eau, de l'air et du sol. La Ville de Blainville souhaite tirer le maximum de ces bienfaits en verdissant davantage sa zone urbaine.



### ACTIONS

Exiger par réglementation un minimum de superficie couverte par la canopée dans les stationnements des ICI pour l'ensemble du territoire

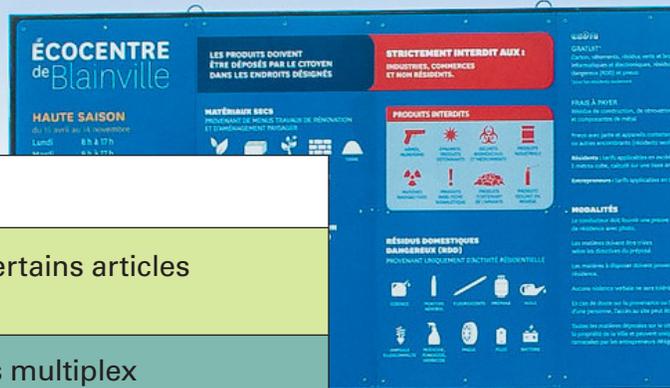
Créer un plan de végétalisation des boulevards commerciaux et des parcs industriels

Créer un incitatif pour verdir les terrains des ICI existants

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre d'arbres plantés annuellement sur le territoire par la Ville	541	541
Pourcentage de surfaces végétalisées sur le territoire de la Ville	34 %	35 %
Indice de canopée	40,6 %	45 %

# 1.6 RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIE

La Ville de Blainville adhère au principe des 3RV-E, selon lequel la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, les autres formes de valorisation de la matière, la valorisation énergétique et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre. Elle entend sensibiliser davantage la population et les organisations à y souscrire afin de minimiser les impacts environnementaux.



ACTIONS
Mettre en place une réglementation pour limiter l'usage de certains articles en plastique à usage unique
Instaurer la collecte des matières compostables dans tous les multiplex
Créer une campagne de sensibilisation sur la réduction des matières résiduelles (réduction à la source, réduction de la surconsommation, Défi zéro déchet, etc.)
Mettre en place le Défi zéro déchet avec les familles volontaires (accompagnement, suivi des efforts, etc.)
Mettre en application le guide sur les événements écoresponsables

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Quantité (en tonnes) de déchets domestiques enfouie annuellement par individu	0,26	0,24
Quantité (en tonnes) de matières compostables récupérée annuellement	6695	7030





# ORIENTATION SOCIALE

.....

UNE COMMUNAUTÉ INCLUSIVE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DE SA POPULATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, DE LOGEMENT AINSI QUE DE MOBILITÉ ACTIVE ET COLLECTIVE.

## 2.1 FAVORISER LE TRANSPORT ACTIF

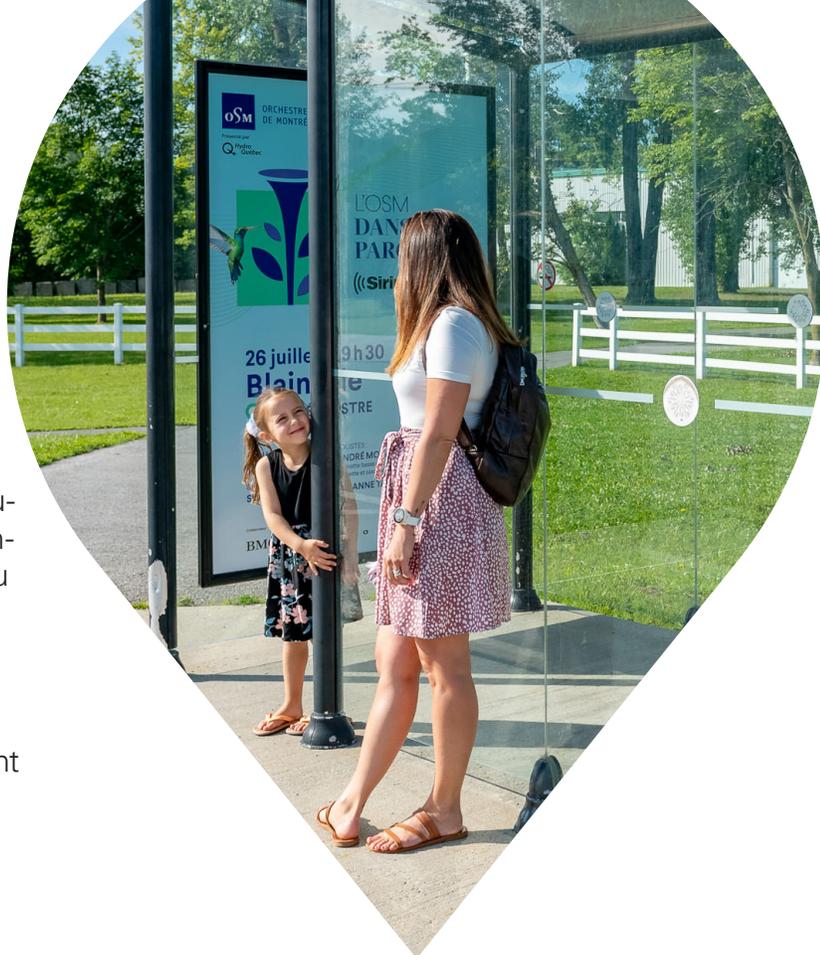
La Ville de Blainville souhaite favoriser l'utilisation du transport actif. Pour y arriver, elle doit remédier à certaines lacunes du réseau cyclable et piétonnier qui freinent l'adoption de la mobilité active pour les déplacements quotidiens.

<b>ACTIONS</b>
Aménager des kilomètres de pistes cyclables additionnels pour favoriser les déplacements quotidiens vers les axes commerciaux et les quartiers industriels
Sécuriser les traverses piétonnes ainsi que les pistes et bandes cyclables
Cibler les parcours les plus empruntés et ceux qui favorisent les déplacements quotidiens
Exiger l'installation de supports à vélo dans les stationnements lors de leur construction et de leur réfection
Créer un incitatif pour que les commerçants installent des supports à vélo sur leur terrain afin de favoriser l'utilisation du mode de transport actif pour magasiner

<b>INDICATEURS</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>CIBLE</b>
Nombre de supports à vélo présents sur le territoire de la Ville	70	88
Pourcentage de la population ayant utilisé la marche comme principal mode de transport pour les déplacements quotidiens	2,1 %	3,3 %
Pourcentage de la population ayant utilisé le vélo comme principal mode de transport pour les déplacements quotidiens	2,8 %	4,3 %

## 2.2 FAVORISER L'UTILISATION DU TRANSPORT COLLECTIF

L'utilisation du transport collectif comme solution de rechange conviviale à l'usage individuel de l'automobile semble peu valorisée à Blainville, notamment en raison du manque de développement du système de transport collectif et des coûts qui y sont associés. C'est un défi que la Ville de Blainville veut surmonter, et ce, malgré ses compétences d'intervention limitées – la planification et le développement du transport collectif relèvent de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).



ACTIONS
Faire des représentations auprès des différentes instances pour que les services de transport en commun correspondent aux besoins
Instaurer un système de partage/libre-service de différents modes de transport (p. ex., voitures, vélos électriques, vélos)
Considérer la possibilité d'offrir la gratuité ou des tarifs modiques pour les transports en commun, surtout pour les personnes âgées
Évaluer la possibilité d'octroyer une enveloppe budgétaire pour les étudiants afin de favoriser l'utilisation du transport en commun

INDICATEUR	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage de la population ayant le transport en commun comme principal mode de transport pour la navette	4,3 %	7,2 %

## 2.3 FAVORISER LA MIXITÉ DES TYPOLOGIES RÉSIDEN- TIELLES

Une mixité sur le plan des usages et des typologies d’habitation permet de rassembler dans un même endroit différentes activités, mais aussi divers occupants. La mixité est une condition essentielle à la création de milieux de vie complets (Vivre en Ville, 2013). En favorisant l’implantation de divers types d’habitations et en augmentant la densité, la Ville de Blainville contribue aussi à contrer l’étalement urbain et le manque d’accès au logement sur son territoire.

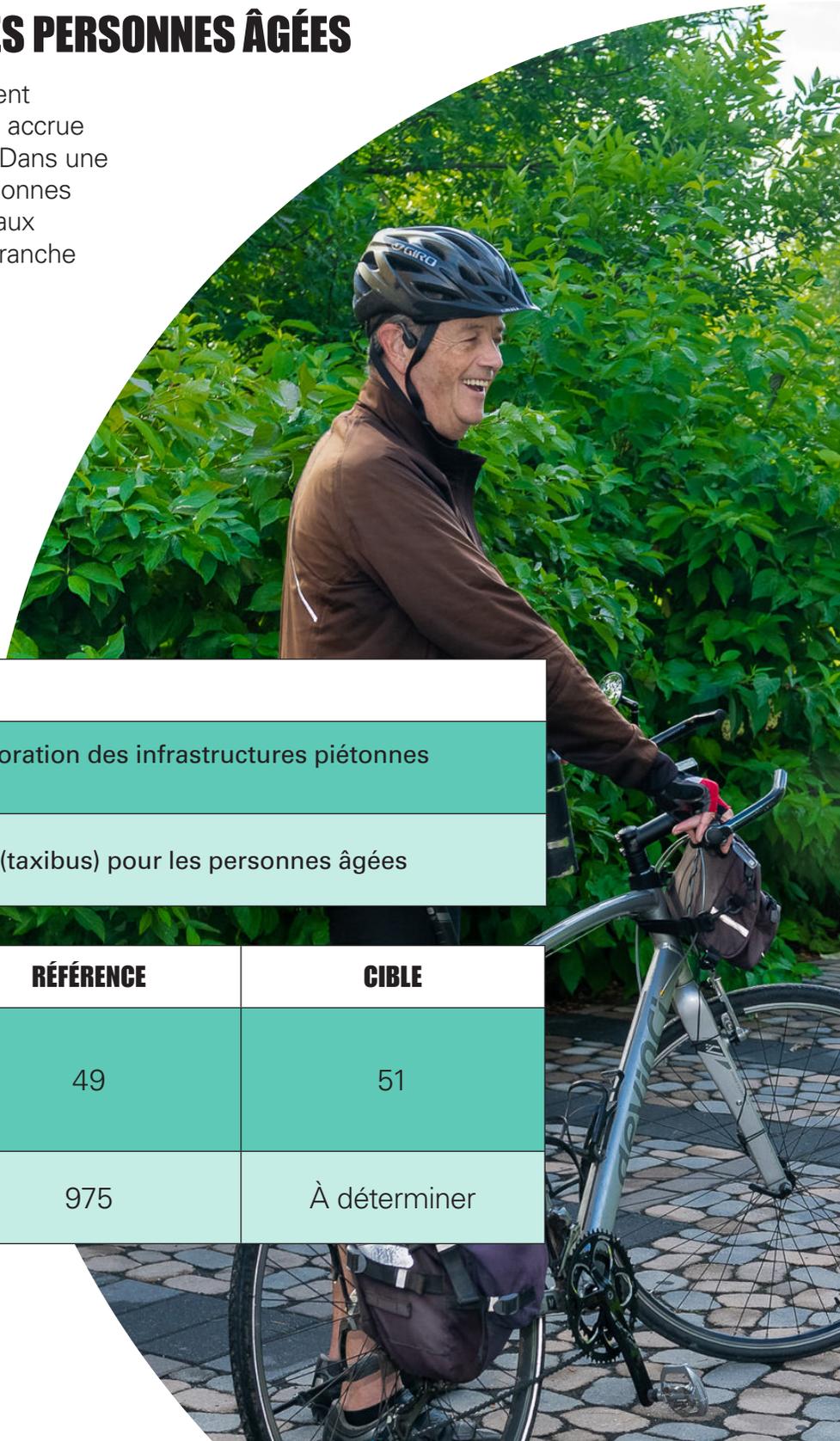
Selon le Recensement de la population de 2021, 695 ménages locataires éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, c’est-à-dire que plus de 30 % du revenu avant impôt de ces ménages était consacré au logement (Statistique Canada, 2023). La difficulté d’accéder à la propriété et à un logement abordable décent est un enjeu auquel la population blainvilloise n’échappe pas et sur lequel la municipalité souhaite intervenir.

<b>ACTIONS</b>
Revoir la réglementation en matière d’urbanisme pour explorer la possibilité de rénover des maisons pour les rendre bigénérationnelles et de construire des maisons bigénérationnelles et des bâtiments accessoires dans les cours arrière
Permettre la mixité des usages à l’intérieur des milieux de vie
Évaluer la possibilité d’implanter des mesures de diversification des revenus et d’écofiscalité.

<b>INDICATEURS</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>CIBLE</b>
Pourcentage de maisons individuelles isolées	67,8 %	65 %
Nombre de ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement	595	565

## 2.4 FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

La Ville de Blainville connaît un changement démographique marqué par la croissance accrue de sa population âgée de 65 ans et plus. Dans une optique de favoriser l'autonomie des personnes âgées, la municipalité souhaite répondre aux besoins en matière de mobilité de cette tranche de la population.



### ACTIONS

Élaborer un plan directeur pour l'amélioration des infrastructures piétonnes (trottoirs et bancs)

Augmenter l'offre de transport adapté (taxibus) pour les personnes âgées

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombres d'initiatives entreprises annuellement par la Ville pour favoriser l'autonomie des personnes âgées	49	51
Nombre de personnes utilisant le taxibus	975	À déterminer

## 2.5 RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Les îlots de chaleur urbains représentent un défi auquel de nombreuses municipalités sont et seront confrontées dans les décennies à venir, en raison de la hausse de la fréquence et de la durée des vagues de chaleur. Il est important d'agir maintenant afin de limiter les impacts des îlots de chaleur sur la santé publique, l'environnement et l'économie.

ACTIONS
Promouvoir et bonifier les incitatifs financiers pour la plantation d'arbres
Élaborer un plan d'aménagement écologique des stationnements des bâtiments municipaux
Adopter un plan de réduction des îlots de chaleur
Aménager des terre-pleins végétalisés au milieu du boulevard du Curé-Labelle/végétaliser le boulevard du Curé-Labelle
Exiger par règlement l'aménagement de toits blancs ou à valeur d'albédo élevée dans les secteurs industriels

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage (%) de canopée sur le territoire de la Ville	40,6 %	45 %
Ratio moyen de nombre de stationnements selon la superficie des commerces sur les corridors de transport inscrit au PPU du boulevard du Curé-Labelle	1 case/20 m <sup>2</sup>	1 case/25 m <sup>2</sup>



# ORIENTATION ÉCONOMIQUE

.....

UNE TRANSITION ÉCONOMIQUE  
RESPONSABLE FAVORISÉE PAR DES MILIEUX  
DE VIE COMPLETS QUI ENCOURAGE UNE  
ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET L'ACHAT LOCAL.



### 3.1 AUGMENTER LE NOMBRE DE COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS TOUS LES QUARTIERS

Les aires de desserte commerciale ou commerces de proximité sont des établissements de petite superficie situés au cœur des quartiers. Ils offrent les services de base comme l'épicerie, le dépanneur et le restaurant, souvent à distance de marche (gouvernement du Québec, 2023). En plus de contribuer à la vitalité économique de la ville, la présence de commerces de proximité permet de diminuer l'empreinte carbone des consommatrices et des consommateurs.

ACTIONS
Diversifier l'offre des marchés publics
Poursuivre l'analyse des opportunités commerciales initiée par la CCITB
Prévoir dans la réglementation des superficies commerciales en rez-de-chaussée des bâtiments mixtes du boulevard du Curé-Labelle, afin de pouvoir desservir équitablement les quartiers périphériques ou avoisinants

INDICATEUR	RÉFÉRENCE	CIBLE
Pourcentage de ménages ayant accès à une aire de desserte commerciale située dans un rayon de 1,2 km	À évaluer	À déterminer

## 3.2

### SOUTENIR LES INITIATIVES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le changement vers une économie circulaire est une partie intégrante de la transition écologique. Les initiatives d'économie circulaire témoignent d'une application collaborative du principe des 3RV-E. La Ville de Blainville souhaite encourager les systèmes de production, d'échange et de consommation circulaires afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

<b>ACTIONS</b>
Poursuivre le mandat de Synergie Économique Laurentides pour favoriser le réseautage entre les commerces, les producteurs et les industries de la Ville
Étudier, avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville, la possibilité de cibler les restaurants et les épicerie qui valorisent les aliments invendus
Redistribuer les matières premières des émondages et le compost aux citoyens selon la disponibilité
Offrir des occasions de don, d'échange et de partage d'objets entre les citoyens et citoyennes (économie collaborative)
Inciter les citoyens et citoyennes à utiliser les plates-formes virtuelles de partage existantes

<b>INDICATEURS</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>CIBLE</b>
Nombre d'entreprises mettant en application les principes de la symbiose industrielle (valorisation des extrants)	3	5
Quantité de compost (en t.m.) distribuée aux citoyens et citoyennes	34,5 t.m.	40 t.m.
Nombre d'initiatives citoyennes d'économie circulaire	À déterminer	À déterminer

### 3.3

## ENCOURAGER DE BONNES HABITUDES ÉCOLOGIQUES CHEZ LES CITOYENS ET CITOYENNES ET LES ENTREPRISES

La Ville de Blainville reconnaît les efforts de ses citoyens et citoyennes ainsi que ceux des entreprises dans l'adoption d'habitudes plus écologiques et veut faciliter ce changement de comportements à plus grande échelle.

ACTIONS
Réaliser une étude de faisabilité liée à l'implantation d'un système d'écofiscalité pour les citoyens et citoyennes (p. ex., utilisateur-payeur, récompense pour bons comportements)
Poursuivre les subventions pour l'achat d'arbres en vue d'une plantation en terrain privé
Publiciser et bonifier les subventions pour l'achat de produits réutilisables et durables

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de mesures fiscales mises en place pour encourager de bonnes habitudes écologiques	0	1
Nombre de personnes utilisant les subventions pour l'achat de produits durables ou réutilisables	206	237

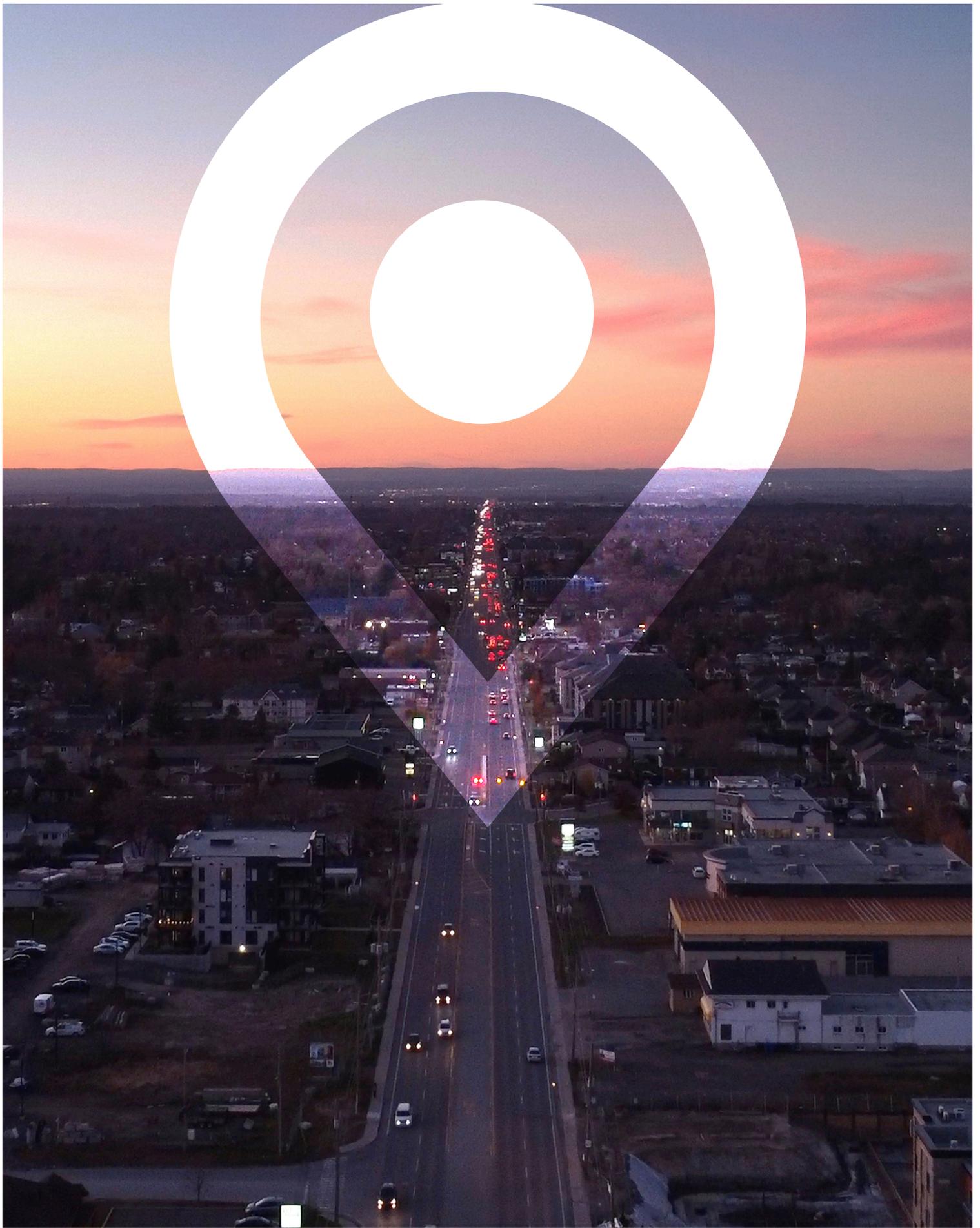


## 3.4 AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

Le boulevard du Curé-Labelle (route 117) représente un des grands axes d'urbanisation et d'activité commerciale de la ville. Faire de ce boulevard un endroit attractif, qui encourage la vie de quartier et les déplacements en transport actif, est une priorité de la Ville de Blainville, qui est à élaborer un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour son artère principale.

ACTIONS
Élaborer un plan de verdissement du boulevard du Curé-Labelle
Explorer la possibilité d'aménager une piste cyclable protégée avec des passages pour piétons et conçue pour faciliter l'accès aux commerces
Bonifier les noyaux commerciaux existants lors de la planification du boulevard du Curé-Labelle

INDICATEURS	RÉFÉRENCE	CIBLE
Nombre de mesures tirées du PPU mises en œuvre annuellement	À déterminer	À déterminer à la suite de son adoption
Pourcentage de personnes utilisant le transport actif	7 %	8 %



# CONCLUSION

La démarche entreprise par la Ville de Blainville lui a permis d'être résolument tournée vers une transition écologique qui répond aux préoccupations de tous et de toutes. Les défis qui attendent Blainville pour atteindre ses objectifs sont à la fois ambitieux et à la mesure de ses capacités. En posant ce geste, la Ville montre qu'elle souhaite exercer un contrôle sur son avenir. Elle démontre également qu'elle se dote de tous les outils nécessaires dans le but d'assurer une gestion adéquate et innovante de son territoire.

La réalisation de ce projet de société mise sur l'engagement de chacun et de chacune, à commencer par la Ville, qui l'intégrera dans ses pratiques et en assurera la diffusion auprès des citoyens et citoyennes.

Le PTE se veut évolutif, c'est-à-dire que des actions pourraient changer selon les occasions ou les enjeux qui se présenteront. Les changements apportés devront être cohérents avec la vision, les orientations et les objectifs réunis dans le PTE. Le suivi de l'avancement du PTE sera réalisé par la Ville de Blainville. Un bilan sera produit afin de présenter l'état de la situation quant à la réalisation des actions prévues dans le plan et à l'atteinte des objectifs fixés.

Rendez-vous ces prochaines années pour mesurer le chemin qui aura été parcouru.



